Semaine de la Tenure Cameroun 29/09 – 1/10/2014

Contexte et justification

Le Cameroun vit depuis un certain temps au rythme de différentes réformes soutenues par la promulgation de la Loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat, de l'adoption de la vision du Cameroun pour 2035 comme pays émergent et de l'adoption du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) en novembre 2009. Cette volonté politique de l'Etat au niveau global a conduit à la réforme de plusieurs autres secteurs.

Parmi les secteurs visés par ces réformes, il y a le foncier dont la loi (le Code foncier de 1974) doit être revue comme annoncée en Janvier 2011 par le président de la République lors du Comice Agro- Pastoral d'Ebolowa, la loi forestière de 1994 dont la révision est lancée depuis 2008. Pour ce dernier secteur et selon le Directeur des Forêts, 'la mouture de la loi forestière révisée a été soumise aux services du Premier Ministère en 2012. En 2013, quatre réunions se sont tenues pour revoir cette mouture, sur instruction du Premier Ministre et en partenariat avec les ministères sectoriels. A la suite de ce travail, le document révisé a été remis à la Primature et le processus y serait depuis lors en attente'.

Le processus de la réforme foncière lancé en 2011 par le Chef de l'Etat quant à lui suit son cours selon l'Inspecteur Général n° 1 du MINDCAF, président du comité chargé de cette révision mise en place depuis 2012. Les textes sont préparés progressivement par ce groupe de travail au niveau du Ministère. Les questions de réforme de la tenure à travers l'expérience des autres pays sont complexes car touchant des intérêts et pouvoirs à différents niveaux. Notamment, les utilisateurs de la ressource, les pouvoirs coutumiers et publics, les institutions chargées de sa régularisation etc... La notion de la tenure foncière inclue donc le pouvoir d'allouer et d'exploiter des terres, les forêts et les ressources minières, le pouvoir de décider de l'inclusion et de l'exclusion des différents acteurs, le pouvoir de produire et de distribuer des revenus provenant de l'utilisation des terres et des forêts.

La coalition RRI au Cameroun travaille depuis sa création pour soutenir les communautés locales et les peuples autochtones dans leur lutte contre la pauvreté et la marginalisation, en encourageant un plus grand engagement et l'action vers la politique, le marché et les réformes juridiques qui fixent leurs droits de posséder, de contrôle et de bénéficier des ressources naturelles, notamment la terre et les forêts. C'est dans ce cadre que la coalition a fait des propositions sur la révision de la loi forestière. Ce processus n'est pas très accessible et son évolution est très peu connue des membres qui doivent pourtant veiller à la prise en compte des droits et intérêts des communautés locales.

Fort du travail du CED, un des membres de la coalition en 2013 sur la tenure Foncière qui mettait en exergue tous les problèmes liés à la gestion du foncier qui est régi par le code et le coutumier, il a été décidé de canaliser les efforts de chaque membre et des groupes thématiques et capitaliser leur travail lors d'une semaine dénommée « Semaine de la tenure », au cours de laquelle le travail de la coalition sera rendu visible sur les différentes actions de plaidoyer réalisées.

Objectifs de la semaine de la tenure

L'objectif global de cette semaine est de rendre visible le travail de la coalition et d'utiliser cet espace clé pour soutenir et faire avancer la prise en compte des droits et intérêts des communautés locales dans les réformes foncière et forestière.

Les objectifs spécifiques de la semaine seront :

- Rendre visible et faire connaître les activités et les réalisations 2014 de la coalition RRI Cameroun;
- Faire un plaidoyer auprès du gouvernement et les autres acteurs politiques et publics pour une meilleure prise en compte des droits et intérêts des communautés dans les réformes en cours sur la loi foncière et forestière au Cameroun;
- Mobiliser les médias, la société civile et les autres porteurs de changement autour des propositions de réformes des lois foncière et forestière élaborées par la coalition RRI Cameroun

Activités à réaliser

Plusieurs activités seront réalisées lors de cette semaine de la tenure, à savoir :

- Le Key Note address « How to avoid the curse: "The role of Tenure in achieving Sustainable inclusive development".
- L'Atelier global sur la cartographie participative avec d'autres acteurs
- Le Plaidoyer pour la prise en compte des droits de tenure favorables aux femmes dans la coutume et dans le droit moderne
- Le dialogue sur l'aménagement du territoire et la réforme foncière
- Les activités spécifiques de plaidoyer sur les réformes foncières et forestières notamment la rencontre des Chefs Traditionnels avec l'administration du MINFOF, du MINDCAF et le Premier Ministère
- Atelier sur les droits fonciers des Peuples Autochtones
- Les activités de mobilisation des médias et des autres acteurs porteurs de changement par une conférence de presse sur la Tenure

Résultats attendus

A la fin de cette semaine, la coalition RRI Cameroun devra atteindre les résultats qu'elle s'est fixée dans son document de stratégie 2014 à savoir mener un plaidoyer sur /pour:

- La reconnaissance des droits fonciers et forestiers des communautés à travers l'influence des Lois et politiques foncières et forestières
- Les options de sécurisation des terres pour les communautés locales
- La prise en compte du genre et de la femme dans le processus de la réforme foncière et dans le processus REDD+
- La reconnaissance des spécificités et des droits des PA dans la réforme foncière et une meilleure sécurisation de leur territoire

Durée de la semaine de la Tenure

La semaine de la Tenure se déroulera à Yaoundé du Lundi 29 Septembre au Mercredi 1^{er} Octobre 2014. Elle sera suivie directement de la planification des activités de la coalition RRI Cameroun pour l'année 2015 du 2 au 3 Octobre 2014 toujours à Yaoundé.

Lieu de la semaine

Présentement proposé l'Hôtel La Falaise de Yaoundé